Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260528-2026_44_B-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 28 mai à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 22 mai 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Christophe THOMAS, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.
Absente donnant pouvoir (1) : Anne-Sophie DEBOYSER à Pascal DANO
Absent (1) : Steve ARBAULT

Secrétaire de séance : François LECHAT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-44: Sécurité : Convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la Gendarmerie – Saison 2026

Rapporteur : Stéphane MATRON, Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une convention avec les Communes du secteur de la Gendarmerie de Port-Louis Etel pour la mise en place d'un renfort de gendarmerie pendant la saison estivale. Ce renfort induit un besoin d'hébergements pour les gendarmes.

Un budget prévisionnel est établi pour calculer les participations communales en tenant compte des dépenses liées à la location de mobil-homes dans un camping, ainsi que les fluides eau- électricité. Le taux de participation est fixé en fonction de la population DGF, à savoir, pour Ploemel : 3 579 habitants. Ce budget s'équilibre à 53 840 euros en dépenses et en recettes et la participation pour Ploemel est évaluée à **4 062.26 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Maire à signer la convention et à payer la dépense évaluée à 4 062.26 € au budget 2026.

MAIRIE DE PLOEMEL
MORBIHAN

Le Maire,
Stéphane MATRON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État